

Règlement du jeu Groupon « Calendrier de l'avent Groupon 2014 »

Article 1 : Organisateur du jeu

La société GROUPON FRANCE, société par actions simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, sous le numéro 519 737 357, dont le siège social est situé à la Tour CB21, 16 place de l'Iris 92400 Courbevoie, représentée par Frank ZORN, en sa qualité de Président (ci-après la « société organisatrice » ou « l'organisateur »), organise à compter du 01/12/14 à 11h jusqu'au 24/12/14 minuit un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Calendrier de l'avent Groupon 2014** ».

Article 2 : Participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure et résident en France métropolitaine sauf les Domtom, Monaco et la Corse à l'exception du personnel des sociétés organisatrices gestionnaires et de contrôle.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement sans modification ni autre information.

Ce jeu sera disponible sur via l'url : <http://lecalendrierdelaventgroupon.com/>

Article 3 : Définition et valeur de la dotation

Sont mis en jeu :

- **Le 01er décembre 2014** : Trois (3) coffrets de trente-six (36) pièces de mini-macarons (Multi-Parfums : chocolat, vanille, pistache, café, framboise, citron) présentés dans une boîte en carton brandée La Romainville d'une valeur de 21 €. (3 gagnants)
- **Le 02 décembre 2014** : 10 produits Dodow. Dodow est un métronome lumineux pour vous réapprendre à vous endormir naturellement, sans prise de médicaments d'une valeur unitaire de 49€. (10 gagnants)
- **Le 03 décembre 2014** : 5 bons d'achat de 40 euros à valoir sur le site <http://www.sanscomplexe.com/> d'une valeur unitaire de 40€. (5 gagnants)
- **Le 04 décembre 2014** : 4 tabliers Big Fernand d'une valeur unitaire de 12 € et 5 livres Big Fernand d'une valeur unitaire de 7,99 € (9 gagnant)
- **Le 05 décembre 2014** : 1 weekend à Londres pour 2 personnes comprenant :
 - Trajet Eurostar pour 2 personnes d'une valeur de 176 €
 - 2 Big Formule d'une valeur de 57 € comprenant : "1 repas pour 2 personnes chez Big Fernand : Hamburger, frites, boisson, dessert". En cas de fermeture du restaurant à cette période, Big Fernand proposera une prestation de nature et de qualité équivalente ou supérieure
 - 1 nuit d'hôtel + petit-déjeuner pour 2 personnes d'une valeur de 190 €La valeur totale du lot est de 423€ (1 gagnant)

- **Le 06 décembre 2014** : 1 palette ibérique de 4kg d'une valeur unitaire de 189 € et 1 jambon ibérique de 6,5kg d'une valeur unitaire de 279,99 €. (2 gagnants)
- **Le 07 décembre 2014** : 15 Gamme MILK - Argan : Shampoing 250ml + Après-shampoing 250ml + Lotion pour le corps 250ml + Exfoliant visage 250 ml. d'une valeur unitaire de 79,60 € (15 gagnants)
- **Le 08 décembre 2014** : 1 lot Initiation au Yoga d'une valeur unitaire de 99€ sur le site <http://www.yesyoulearn.com/fr/> d'une valeur unitaire de 99€ (1 gagnant)
- **Le 09 décembre 2014**: 10 ballotins de 500g Léonidas d'une valeur unitaire de 100€ (10 gagnants)
- **Le 10 décembre 2014** : 5 bouquets de 51 roses (bouquet Carnaval) d'une valeur unitaire de 50,25€ (5 gagnants)
- **Le 11 décembre 2014**: 5 cours de langues :
 - 1er prix : 24 mois Multipack de cours illimités en e-learning pour 2 langues au choix d'une valeur unitaire de 2400€ (1 gagnant) ;
 - 2ème prix : 24 mois de cours illimités en e-learning pour 1 langue au choix d'une valeur unitaire de 1700€ (1 gagnant) ;
 - 3ème prix : 12 mois Multipack de cours illimités en e-learning pour 2 langues au choix d'une valeur unitaire de 1690€ (1 gagnant) ;
 - 4ème prix : 12 mois de cours illimités en e-learning pour 1 langue d'une valeur unitaire de 1020€ (1 gagnant) ;
 - 5ème prix : 6 mois de cours illimités en e-learning pour 1 langue d'une valeur unitaire de 570€ (1 gagnant).
 (5 gagnants)
- **Le 12 décembre 2014** : 1 coffret grand gourmand de la marque cellier du périgord comprenant 16 produits gourmands (tous fabriqués en France) :

Grignotages

- 1 Pâté de foie de canard 50 % foie gras (190 g)
- 1 Terrine Gourmande à la Fine Champagne (180 g)
- 1 Terrine de Campagnes aux Cèpes (100 g)
- 1 Terrine Fine à l'Armagnac (180 g)
- 1 Rillettes d'Oies Confites (65 g)
- 1 Grattons de Canard confit (90 g)

Entrée

- 1 Foie gras entier de Canard artisanal (180 g)
- 1 Bloc de Foie Gras de Canard IGP Sud-Ouest (200 g)
- 1 Confit d'Oignons au Jus de Truffes (50 g)
- 1 Vin Blanc AOC Côtes de Gascogne (75 cl)

Domaine de Tariquet « Chardonnay »
Propriétaire Récoltant

Plats

1 Bocal de Cassoulet aux Manchons de Canard Confit (840 g)
1 Gésiers de Canard Confits (400 g)
1 Sauce Périgueux au foie gras et aux truffes (200 g)
1 Vin Rouge AOC Cahors (75 cl)
Domaine Lafon 2010 Propriétaire Récoltant

Douceurs

1 Pain d'Épices artisanal aux Figues et Noix (80 g)
1 Confiture de Cerises Noires cuite au Chaudron (100 g)

Accessoires

1 Valisette carton grand modèle
1 Carton de sur emballage

d'une valeur unitaire de 126,95€ (1 gagnant)

- **Le 13 décembre 2014** : 1 coffret de Noël de la marque Cellier du Périgord comprenant Ce colis comprend 12 produits gourmands (tous fabriqués en France).

Grignotages

1 Terrine Vigneronne aux Vendanges Tardives - Nouveauté 2014 (100 g)
1 Terrine de Campagnes aux Cèpes (100 g)

Entrée

1 Verrine de Foie gras de Canard Entier Artisanal (120 g)
1 Confit de Poires au Piment d'Espelette - Nouveauté 2014 (50 g)
1 Vin Blanc AOC Côtes de Bergerac Moelleux (75 cl)
Château Miaudoux 2012
Propriétaire Récoltant en Agriculture Biologique

Plat

1 Bocal de Cassoulet aux Manchons de Canard Confit (780 g)
1 Vin Rouge IGP Comté Tolosan - Nouveauté 2014 (75 cl)
Famille Grassa (du Château Tariquet) Cuvée Saubagnère 2012

Douceurs

1 Sachet de Truffes au Chocolat et Cacao (100 g)
1 Sablé artisanal Pomme Caramel - Nouveauté 2014 (50 g)

Desserts

1 Compote de Pommes au Caramel et beurre salé (125 g)
1 Douceur de Fruits Exotiques (Nouveauté 2014) (100 g)
Mangues et Fruits de la Passion

Accessoires

1 Planche Apéritif en Bambou
1 Valisette carton au décor festif Grand Modèle (Design Cellier du Périgord)
1 Carton de sur emballage

d'une valeur unitaire de 73,55 € € (1 gagnant)

- **Le 14 décembre 2014** : 1 lot cours de Dessin d'une valeur d'une valeur unitaire de 119€ sur le site <http://www.yesyoulearn.com/fr/> (1 gagnant)
- **Le 15 décembre 2014** : 3000 Episodes dans l'application « GOURMET QUEST » comprenant :
L'Episode en question est le numéro 2 : Le Carnet de cave de Thomas Jefferson (Bordeaux et Sud-Ouest de la France) Offert dans l'application : Le premier épisode du jeu GOURMET QUEST Offert dans l'application : Le quiz gastronomique – WARNING
1) Jeu disponible uniquement sur Facebook, iOS et Android.
2) Les codes sont tous différents et unitaires. Nous aurons besoin des adresses mails pour envoyer les codes d'une valeur de 1,79€. (3000 gagnants)
- **Le 16 décembre 2014** : 1 lot Photoshop d'une valeur unitaire de 99€ sur le site <http://www.yesyoulearn.com/fr/> (1 gagnant)
- **Le 17 décembre 2014** : un lot Education canine d'une valeur unitaire de 119€ sur le site <http://www.yesyoulearn.com/fr/> (1 gagnant)
- **Le 18 décembre 2014** : 2 x 2 places pour le Match 8eme de finale de Coupe de France de Basket Paris Levallois VS Strasbourg d'une valeur de 15 €. (2 gagnants)
- **Le 19 décembre 2014** : 2 x 2 places en Catégorie 3 pour le Match Racing Metro 92 VS l'Union Bordeaux-Bègles le 03/01/2015 (2 lots de 2 places à faire gagner) d'une valeur unitaire de 44 euros. (2 gagnants)

- **Le 20 décembre 2014** : 5 livres photo A4 20 pages de la marque Printerpixd d'une valeur unitaire de 38,95€ (5 gagnants)
- **Le 21 décembre 2014** : 1 lot Coaching sportif 3 mois + diététique d'une valeur unitaire de 89€ sur le site <http://www.yesyoulearn.com/fr/> (1 gagnant)
- **Le 22 décembre 2014** : 10 Kits vernis semi permanents : Lampe UV + accessoires + 3 vernis + base + top. d'une valeur unitaire de 209€ (10 gagnants)
- **Le 23 décembre 2014** : 2 nuits bed and breakfast dans un des hôtels niçois de la marque Honotel du 1er janvier 2015 au 31 mars 2015 (suivant disponibilité) d'une valeur unitaire de 449 € (1 gagnant)
- **Le 24 décembre 2014** : 1 bon d'achat de 100 € à valoir sur le site internet de Groupon France www.groupon.fr (1 gagnant)

Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèce ou contre toute autre dotation.

Toutefois, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Article 4 : Modalités de participation et désignation des gagnants

4.1 La participation au jeu se fait exclusivement par Internet sur les pages indiquées ci-dessus. A ce titre, toute inscription par téléphone, télécopie autre que le formulaire d'inscription proposé ne pourra être pris en compte.

Tous les jours, les participants joueront selon une mécanique différente :

Jour 1 : 1^{er} décembre 2014	Instant Gagnant
Jour 2 : 2 décembre 2014	Tirage au sort
Jour 3 : 3 décembre 2014	Quizz
Jour 4 : 4 décembre 2014	Instant Gagnant
Jour 5 : 5 décembre 2014	Tirage au sort
Jour 6 : 6 décembre 2014	Quizz
Jour 7 : 7 décembre 2014	Instant Gagnant
Jour 8 : 8 décembre 2014	Tirage au sort
Jour 9 : 9 décembre 2014	Quizz
Jour 10 : 10 décembre 2014	Instant Gagnant
Jour 11 : 11 décembre 2014	Tirage au sort
Jour 12 : 12 décembre 2014	Quizz
Jour 13 : 13 décembre 2014	Instant Gagnant

Jour 14 : 14 décembre 2014	Tirage au sort
Jour 15 : 15 décembre 2014	Quizz
Jour 16 : 16 décembre 2014	Instant Gagnant
Jour 17 : 17 décembre 2014	Tirage au sort
Jour 18 : 18 décembre 2014	Quizz
Jour 19 : 19 décembre 2014	Instant Gagnant
Jour 20 : 20 décembre 2014	Tirage au sort
Jour 21 : 21 décembre 2014	Quizz
Jour 22 : 22 décembre 2014	Instant Gagnant
Jour 23 : 23 décembre 2014	Tirage au sort
Jour 24 : 23 décembre 2014	quiz

Afin de participer audit jeu :

- Pour chaque Quizz, l'internaute devra cliquer sur « jouer » puis répondre à la question posée dont la réponse se trouve sur la page suivante : et enfin remplir les champs « nom », « prénom », « adresse mail » « adresse postale », date d'anniversaire, acheteur groupon ou non, combien d'achats chez Groupon Un écran s'affichera ensuite proposant au participant d'inviter ses amis à jouer.
- Pour chaque Instant Gagnant, l'internaute devra cliquer sur « jouer » puis remplir les champs « nom », « prénom », « adresse mail » « adresse postale », date d'anniversaire, acheteur groupon ou non, combien d'achats chez Groupon Un écran s'affichera ensuite proposant au participant d'inviter ses amis à jouer.
- Pour chaque Tirage au Sort, l'internaute devra cliquer sur « jouer » puis remplir les champs « nom », « prénom », « adresse mail » « adresse postale », date d'anniversaire, acheteur groupon ou non, combien d'achats chez Groupon Un écran s'affichera ensuite proposant au participant d'inviter ses amis à jouer.

Les participants auront la possibilité de ne jouer qu'une seule fois par jour.

Seulement pour le tirage au sort, plus ils partageront le jeu sur leur profil Facebook ou Twitter plus ils augmenteront leur chance d'être tiré au sort (ex : si le participant partagent 3 fois le jeu, il aura 3 fois plus de chance de gagner).

Seulement pour l'Instant gagnant, si les participant partage une ou plusieurs fois le jeu sur leur profil Facebook ou Twitter, ils auront une seule chance supplémentaire de rejouer dans la journée. (ex : si le participant partagent 3 fois le jeu, il pourra rejouer une fois).

4.2 Un tirage au sort aura lieu chaque jour ouvré pour désigner le ou les gagnants.
Les participants pourront être désignés gagnants plusieurs fois sur l'ensemble du jeu.

4.3 La société organisatrice informera les gagnants par e-mail dans les 3 jours ouvrés suivant la date du tirage au sort.
Les modalités de remise de leur lot leur seront décrites dans l'email.

Article 5 : Droit à l'image

Du fait de l'acceptation de leur prix, les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser leurs noms, prénoms, code postaux, villes de résidence dans toute manifestation promotionnelle liée au présent jeu sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné. Facebook n'est pas organisateur, co-organisateur ni parrain du jeu. Les éventuelles données personnelles collectées sont uniquement destinées à la société organisatrice et en aucun cas à Facebook.

Article 6 : Modification des dates du jeu et élargissement du nombre de dotations

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier les conditions.

Article 7 : Interprétation du règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

La société organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques du jeu pendant toute sa durée.

La société organisatrice tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser, non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel.

Article 8 : Loi « Informatique et Libertés »

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse suivante : Groupon France SAS, Tour CB21 – 16, place de l'Iris – 92400 COURBEVOIE.

Article 9 : Limitation liée à l'utilisation d'Internet

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Les organisateurs ne sauraient donc être tenus pour responsables de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, dus notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu et l'information des participants. Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels

qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut jouer avec plusieurs adresses email ainsi ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant les mêmes nom, prénom, adresse email et domicile. Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. La société ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs du site.

Article 10 : Remboursement des frais de participation

La participation au jeu est strictement gratuite. Les participants peuvent obtenir le remboursement des frais de connexion à Internet nécessaires à leur participation sur simple demande écrite faite avant le 31 janvier 2014 (cachet de La Poste faisant foi), et envoyé à l'adresse suivante : Groupon France SAS, Service Jeux-concours, Tour CB21 – 16, place de l'Iris – 92400 COURBEVOIE.

. La demande devra présenter les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse) et être accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (IBAN – BIC) ainsi que la photocopie de la dernière facture à son nom prouvant qu'il est facturé à la connexion et non au forfait.

Les frais de participation seront limités à raison de 1 remboursement par foyer (même nom, même adresse) sur toute la période du jeu. Les frais de timbre engagés dans ce cadre seront également remboursés au tarif lent en vigueur (base 20 g) sur demande écrite conjointe. Le remboursement interviendra par virement bancaire ou postal dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la réception de la demande.

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 11 : Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

Article 12 : Attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la société organisatrice.

Article 13 : Dépôt légal

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé via <http://www.reglement-legal.net/> auprès de l'étude de la SELARL PETEY – GUERIN – BOURGEAC, Huissiers de justice associés, 221 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris.

Le règlement des opérations peut être consulté sur toutes les pages officielles de Groupon France sur Facebook ainsi que sur le site Internet de Groupon France.